

# Cantines scolaires pour tous nos enfants

*Vivre ensemble, c'est aussi manger ensemble !*

. La liberté de choisir une alimentation équilibrée et diversifiée dans les cantines scolaires n'est pas respectée.

. Les orientations officielles en matière de santé publique seraient facilitées par le libre accès de chacun à de tels repas (végétariens, juifs, musulmans...).

. Concevoir une alimentation moins carnée, équilibrée et diversifiée ne présente pas de difficultés majeures.

**C'est pourquoi nous voulons que soit RESPECTE LE DROIT de nos enfants qui désirent pouvoir manger en restauration collective tout en bénéficiant d'une alimentation de qualité.**

## CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ONU : 20 novembre 1989 (Extrait)

### Article 14

1. Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2. Les États parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi **et** qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE